

COMMUNIQUE DU COLLEGE D'ORGANISATION DU TNK 2010

La 8^{ème} et dernière manche du Trophée de Normandie de Karting à Cabourg ne pouvant avoir lieu cette année, le règlement du trophée est modifié comme suit en application de l'article 11 du dit règlement :

Article 7 – Classement général du Trophée

Chaque pilote totalise les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

~~Les pilotes participant aux 8 courses (16 résultats) déduiront leurs 2 plus mauvaises manches (pré-finales ou finales) dans 2 journées différentes.~~

Les pilotes participant aux 7 courses (14 résultats) déduiront leur plus mauvaise manche.

Les pilotes participant à 6 courses ou moins ne pourront déduire aucun résultat.

Le classement final du TNK sera établi en additionnant pour chaque pilote la totalité de ses résultats.

En cas d'ex æquo pour départager les concurrents, il sera pris en considération le plus grand nombre de résultats, ensuite le plus grand nombre de 1^{ere} places, le plus grand nombre de 2^{ème} places, etc....."

S'il existe encore des ex æquo le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

Le pilote ayant participé aux 7 courses bénéficiera de 25 points supplémentaires.

Les membres du comité d'organisation